



PROCES VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 janvier 2024

Nombre de membres afférents au Conseil : 11

Nombre en exercice : 11

Qui ont pris part aux délibérations : 10

Date de la convocation : 09/01/2024

Date affichage :

Présents : ROUX Nathalie, GAILLARD Michel, MATHIEU Éric, GRAND Gérard, DUBREZ-FORGNONE Jocelyne, NERET Florence, Serge RECOLET, Didier ROUMEAS, BANDERIER Jacky, FERREUX Morgane.

Absents excusés : Gabriel POULET

Secrétaire de séance : DUBREZ-FORGNONE Jocelyne

Ouverture de la séance à 20 heures 30.

1. Ordre du jour :

- Approbation des PV du 19 décembre 2023
- Impayés
- SIDEC : convention de mise à disposition du DITIC (service informatique)
- Lotissement : permis d'aménager, déplacement de la ligne HTA
- Plage : permis d'aménager, lancement d'appel d'offre, convention départementale
- Plage : préparation de la saison 2024
- Logements communaux
- Baux communaux
- Manifestations sportives : demande d'autorisation de passage
- Questions diverses.

Le procès-verbal de la réunion du 19 décembre 2023 est approuvé à l'unanimité

Le montant des impayés de plus de 30 jours s'élève à 1 512,75€.

2. SIDEC : convention de mise à disposition du DITIC (service informatique) : délibération n°24001

Madame le Maire présente la nouvelle convention de mise à disposition des services informatiques du SIDEC aux collectivités membres du SIDEC.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal approuve la nouvelle convention.

3. Lotissement : permis d'aménager, déplacement de la ligne HTA :

L'architecte a fait une proposition de permis d'aménager. Des modifications sont demandées concernant la préservation d'une zone de 5m de large avec arbres et les eaux pluviales.

Le SIDEC a chiffré le déplacement de la ligne HTA en aérien : 25 652,80€TTC sachant que le SIDEC participe à hauteur de 40%, il resterait à la charge de la commune 13 031,38€.

Le conseil souhaite attendre le chiffrage du déplacement en souterrain, solution qui avait été retenue au départ du projet. La commune se rapproche d'ENEDIS.

4. Plage : permis d'aménager, lancement d'appel d'offre, convention départementale

- Permis d'aménager :

Mr Brenez du service ABF a fait des préconisations lors de la visite sur site le jeudi 11 janvier en présence du maître d'œuvre, de l'architecte et des représentants de la commune :

-la rampe PMR n'est pas autorisée telle que proposée car les matériaux et aspects visuels retenus ne répondent pas suffisamment à l'intégration paysagère et au respect du site classé. L'architecte et le maître d'œuvre sont chargés de faire une nouvelle proposition à Mr Brenez.

-les 2 places PMR existantes en bordure du lac sont supprimées et recrées en prolongement des 2 nouvelles souhaitées derrière la haie.

-le bâti : compte tenu de l'environnement naturel les façades doivent être en bardage bois traité sans peinture

-emplacement moto/vélo : l'abri vélo/moto est refusé ; aucun nouvel équipement (abri) n'est autorisé à proximité du lac

- Appel d'offre : mise en ligne le 02 janvier 2024. Les entreprises devront tenir compte des nouvelles préconisations du service ABF.

- Convention départementale : Le Président du conseil départemental du Jura a par courrier validé le projet d'aménagement de la plage de la commune de Doucier. Cependant la convention en vigueur depuis 2001 nécessite des ajustements. Le conseil municipal donne son accord pour que Madame le Maire révisé la convention avec le département.

- Mr Hans du département a adressé une demande de stocker une mini-barge sur le ponton communal durant l'étude 4 saisons. Le conseil donne son accord

- Une durée de convention doit être précisée afin de couvrir la durée d'amortissement du projet et veiller à ce que la cote de 488m soit respectée durant la saison estivale, les travaux étant réalisés sur cette base.

5. Plage : préparation de la saison 2024

La commission Plage se réunira le 09 février 2024 pour définir les tarifs et conditions d'exploitation du snack et des pédalos, et celles de surveillances pour la saison 2024. Les appels d'offre seront lancés à l'issu.

6. Logements communaux :

Madame le Maire fait un état des dernières interventions sur les logements communaux :

- 215 rue du moulin : intervention d'un dératiseur ; début de feux de cheminée dû à une montée en surpression de la chaudière qui est inexplicquée. Un diagnostic doit être fait pour trouver le disfonctionnement

- 34 rue de la Chapelle : changement du chauffe-eau

- 64 rue de la Chapelle : intervention de l'électricien

- 26 rue de la Chapelle : problème sur volet

La commission Bâtiment se réunira le 29 janvier 2024.

7. Baux communaux

Madame le Maire présente les différents baux communaux qui peuvent être dénoncés ou reconduits :

- Parcelle E450 , GAEC ROUX

- Parcelle C194, Mr et Mme Shakeshaft

- Parcelle ZK27 et B149, Mr Guidoni Jacques

- Parcelle ZB 55, Mr Mulkowski Léon

Le conseil municipal décide de renouveler les baux avec GAEC Roux et Mr et Mme Shakeshaft. Il reprendra contact avec Mr Mulkowski et Mr Guidoni.

8. Manifestations sportives

La course Cyclo sportive La Vache Qui Rit se déroulera les 25 et 26 mai prochain et l'un des parcours traversera la commune de Doucier. Le conseil municipal accorde l'autorisation se passage sur le territoire de la commune.

9. Plateforme de déchets verts, Règlement intérieur

Le conseil municipal prend connaissance de la proposition règlement intérieur de la plateforme de déchets verts élaboré par Mme Néret. Le règlement intérieur est adopté à l'unanimité.

10. Questions diverses :

- Les travaux de préservation du patrimoine naturel du site « sur la roche » ont débuté ; ils sont réalisés par le conservatoire d'espace naturel de Franche-Comté.
- Le tribunal administratif a statué sur les parcelles n°189 et 190 qui sont non constructibles.
- Le projet de l'installation d'une passerelle sur le Hérisson est en cours de chiffrage. Terre d'Émeraude Communautés sera sollicitée pour le financement de l'ouvrage dans le cadre des compétences tourisme et mobilité douce.
- Madame le Maire donne lecture d'un courrier de l'intersyndicale des agents de l'ONF qui sollicite le soutien des collectivités locale dans leur action du maintien de tous les emplois dans le Jura et le recrutement pour tous les postes vacants. Le conseil municipal décide d'apporter son soutien à cette action.
- Réunion publique pour l'arrivée de la fibre le mardi 09 avril 2024 à 20h00 à Crotenay.
- Deux lots de bois de chauffage ont été mis en vente, les offres doivent être adressées par écrit en mairie pour le 31 janvier 2024.
- Un état des lieux des ponts communaux sera fait par CEREMA le 31 janvier 2024.
- L'association Lacustria organisera un après-midi jeux au mois de février.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h44.

Observations faites par les membres du Conseil Municipal concernant le procès-verbal :

Le secrétaire ;
Jocelyne DUBREZ-FORGNONE




Le Maire
Nathalie ROUX



